



## LE METIER

L'U.C.C. VTT atteste des compétences de l'animateur sportif à assurer, en autonomie pédagogique des cycles d'initiation jusqu'au premier niveau de compétition dans les activités du vélo tout terrain (à l'exception des activités de vélo tout terrain de descente) ; et donc :

- ✓ De maîtriser techniquement l'activité VTT
- ✓ De préparer un projet pour l'apprentissage des activités VTT
- ✓ D'encadrer les activités en toute sécurité



## OÙ EXERCE-T-IL

La formation doit répondre aux besoins des cadres sportifs professionnels, recrutés dans les Station sports de nature et autres structures de ce type, pour encadrer des activités de VTT s'adressant à tous publics (scolaires, péri scolaires, clubs, touristes .)

## CONTENU DE LA FORMATION

### Quatre thématiques de formations privilégiées :

1. La randonnée itinérante : être capable de construire un itinéraire correspondant aux besoins du public, préparer la logistique et la sécurité, encadrer la randonnée, maîtriser les techniques nouvelles de cartographie numérisées ( GPS ..), sites et bases VTT
2. Pédagogie adaptée aux publics scolaires, periscolaire et ACM.  
Être capable de construire et d'animer des séances adaptées à ces publics, connaître l'organisation et le contexte des activités péri scolaires, les compétences à développer avec ces publics.

3. Les écoles VTT : pratiques sportives dans les écoles fédérales et préparation au premier niveau de compétition.
4. L'entretien, la mécanique, la gestion d'un parc VTT : être capable de choisir le matériel, de l'entretenir et effectuer des réparations simples, connaître les stratégies de gestion d'un parc VTT

## CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- ✓ Être titulaire d'un des BPJEPS suivant : Brevet professionnel activités physiques pour tous (APT) Brevet professionnel activités de randonnées ou être engagé dans une formation y conduisant ; BEES activités physiques pour tous.

Cette formation est aussi ouverte à toute personne souhaitant développer ses compétences dans ce domaine. Sans possibilité de délivrance du diplôme, une attestation de formation sera alors établie.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à son enseignement datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation.

## EPREUVES DE SELECTION

- ✓ *Epreuves techniques, d'endurance et d'entretien.*

## COÛT DE LA FORMATION

Frais de dossier : 30 € (non remboursables) Coût pédagogique : 8,5 € / heure de formation.

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

**Annick MACAIRE** Tel : 05.55.45.24.64  
[annick.macaire@drjscs.gouv.fr](mailto:annick.macaire@drjscs.gouv.fr)

## S'INFORMER, S'INSCRIRE

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS de Poitiers, rubrique «formation professionnelle»  
[www.creps-poitiers.sports.gouv.fr](http://www.creps-poitiers.sports.gouv.fr)

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

**SAF Limousin - Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes (Site de Limoges)**  
24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges  
Cedex 1 (drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)

## CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant	Epreuves de sélection	Début et fin de la formation	Nombre d'heures au centre	Nombre d'heures en stage pédagogique en situation professionnelle
01 septembre 2016	21 Septembre 2016	Du 03 octobre 2016 au 29 mai 2017	84 h	20 h

## RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

**Jean-Marc ALLAMAN** Tel : 05.55.45.24.74  
[jean-marc.allaman@drjscs.gouv.fr](mailto:jean-marc.allaman@drjscs.gouv.fr)

**Emmanuel PRECIGOUT** Tel : 05 87 01 91 03  
[emmanuel.precigout@correze.gouv.fr](mailto:emmanuel.precigout@correze.gouv.fr)

## SECRETARIAT DE FORMATION

**Monique CANIN** Tel : 05.55.45.80.48  
[monique.canin@drjscs.gouv.fr](mailto:monique.canin@drjscs.gouv.fr)

